



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EXCEPTIONNEL DU 17 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Parnans, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROBIN, Maire.

Présents : Alain ROBIN, Isabelle JANVIER, Stéphanie GUILLERMET, Frédéric REGACHE, Nicolas SCHEICHTELE, Sébastien MOURRAT

Absents : Pierre CANTAGRILL, Jackie CHOMEL, Jean-Benoît TONI

Pouvoir : Philippe BOYER à Isabelle JANVIER

Excusé : Anthony DORONZO

Nombre de conseillers présents : 6

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Isabelle JANVIER.

La séance est ouverte à 18h00.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2025. Il rappelle les points à l'ordre du jour de cette séance. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Isabelle JANVIER est désignée secrétaire de séance par ses pairs.

Monsieur le Maire informe que ce Conseil Municipal s'est tenu à titre exceptionnel afin de procéder à l'abrogation de la délibération n° 24/2025 du 21 juillet 2025, relative à la division parcellaire et à la fixation du prix de vente d'un terrain communal, et de la remplacer par la délibération n° 27/2025.

1. Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée D-900, située Impasse du Ravi à Parnans, et qu'elle souhaite en céder une partie. La division parcellaire a été autorisée par déclaration préalable, et il convient désormais de fixer le prix de vente du lot détaché.

Dans l'intérêt de la commune, cette cession permettra la réalisation d'un projet de construction.

Il précise également que des modifications doivent être apportées à la délibération n° 24/2025 du 21 juillet 2025, notamment concernant la parcelle vendue et le prix de vente. Cette délibération est donc abrogée et remplacée par la délibération n° 27/2025 adoptée ce jour.

La séance est levée à 18h30.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 septembre 2025 approuvé à l'unanimité lors de la séance du 29 septembre 2025.

Le Maire
Alain ROBIN



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Robin', written over the official seal.

La Secrétaire de séance
Isabelle JANVIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Isabelle Janvier', written over the official seal.